MAÎTRISE D'OUVRAGE
PREFECTURE DE POLICE
Direction de l'immobilier et de l'environnement
Sous-direction de la construction - Bureau MOA 4
1 bis Rue de Lutèce 75 195 PARIS cedex 04

Sous-direction de la construction
Bureau de la MOA 4
Affaire suivie par :
Julien HICQUEL
julien.hicquel@interieur.gouv.fr

Paris, le 17/03/2025

Madame, Monsieur ;

La Direction de l'Immobilier et de l'Environnement envisage la passation d'une consultation sur devis pour la fourniture et pose de casier intelligent permettant la gestion automatique des entrées et sorties des armes collectives et individuelles pour les fonctionnaires de l'Hôtel de police de Saint-Quentin-en Yvelines.

La procédure de consultation est passée en application de l'article L2123-1 et des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique.
La procédure sera effectuée exclusivement sur la plateforme publique PLACE. Les candidats devront fournir tous les documents et remplir toutes les exigences décrites ci-dessous.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :
- La présente Lettre de Consultation (LC)
- L'annexe n°1 de la LC : décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Référence de la consultation : fourniture de casier automatique pour l'armement individuel et collectif

Date limite de la remise des Offres : Le Mercredi 02 Avril à 12h00

Documents à fournir avec l'offre :

- KBIS
- RIB
- La DPGF dûment complété
- Les fiches techniques des produits
- Un planning grosse maille indiquant les délais de livraison à partir de la transmission du bon de commande

CONTEXTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la construction de l'Hôtel de police de Saint-Quentin en Yvelines situé sur la commune d'Elancourt à l'angle de la route du Mesnil et du Boulevard Bernard Grégory. La direction de l'immobilier est de l'environnement de la préfecture de Police de Paris envisage d'équiper l'armurerie collective est individuelle d'un système de casier intelligent permettant le contrôle d'entrée et sortie de l'arment avec le logiciel ARES par le chef de poste.

Les casiers seront posés sur étagères renforcées afin d'y installer 360 casiers CASAR pour les armes individuelles et 72 casiers pour les armes collectives.

Les locaux de l'armurerie sont au RDC à proximité immédiate de l'entrée de l'hôtel de police. L'accès pour la livraison pourra se faire via la cour sans difficultés d'accès. La largeur des portes correspond à deux unités de passage.

L'ouverture de l'hôtel de police est prévue pour début juin, l'ensemble des casiers devront

être installés et raccordés afin que le système soit opérationnel avant l'arrivée des effectifs de police.

Dans l'enceinte de cette armurerie devront être également fourni et pose deux puits balistiques pour la mise en sécurité des armes. Les puits devront répondre aux normes NF, et compatible avec les armes de poing de calibre 9mm, les LBD de calibre 38-40-44 mm et PIE.

Les plans des locaux pourront être fourni dans un second temps sur demande après la notification au titulaire du marché. Un document de confidentialité de transmission des données sera à renseigner en amont.

DESCRIPTIF DU MODULE CASAR ARMES INDIVIDUELLES:

Il permet le rangement du PSA en toute sécurité. Sa fenêtre de visibilité confirme la présence du TCV. Son double coffre permet de contenir les 2 chargeurs.

Comprenant :

- 5 tiroirs de rangement
- Double coffre pour les munitions
- Fenêtre de visibilité
- Verrou par électro-aimant
- Platine de fixation sur l'étagère
- Système d'ouverture mécanique de secours avec sa clé sécurisée
- Câble d'interconnexion fourni
- Dimension (h,p,l) en mm: 390x393x225
- Poids : 30 kg non équipé

RATELIER ARMES LONGUES CASAR INFORMATISE

Râtelier composé de :

- 3 Modules de 2 Casiers
- 1 Râtelier pour 6 Armes Longues (101.25cm de largeur)

GESTION ET TRI DES DECHETS

La valorisation ou l'élimination des déchets créés par la fourniture et pose de casiers, objet du marché, est de la responsabilité du maître d'ouvrage en tant que producteur de déchets et du titulaire en tant que détenteur de déchets, pendant la durée du chantier.

Toutefois, le titulaire reste producteur de ses déchets en ce qui concerne les emballages des produits qu'il met en œuvre et les chutes résultant de ses interventions.

Le titulaire effectue les opérations, prévues dans les documents particuliers du marché, de collecte, transport, entreposage, tris éventuels et de l'évacuation des déchets créés par les travaux objet du marché vers les sites susceptibles de les recevoir, conformément à la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage transmet au titulaire, avant l'exécution, toute information nécessaire pour permettre à celui-ci de valoriser ou d'éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de son offre, le prestataire mettra en avant les solutions mises en œuvre pour :

- réduire l'impact sur l'environnement de sa prestation,

- réduire la quantité des déchets produits,

- valoriser/réutiliser les déchets indispensables à la réalisation de la prestation.